



Le Conseil d'Administration de la société Delta Holding SA a tenu, le 11 juin 2012 au siège social du groupe, une réunion extraordinaire entièrement consacrée à l'examen de la situation, particulièrement préoccupante, que connaissent ses filiales AIC, AIC-Métallurgie et Galvacier à Kénitra, depuis plusieurs mois.

Au cours de cette réunion, le Conseil a suivi les exposés détaillés des dirigeants des filiales en question sur la situation qui y prévaut et qui se caractérise encore par des blocages organisés par d'anciens employés temporaires.

Le Conseil a également pris acte de l'exécution, par la force publique, des jugements d'évacuation des installations après plusieurs semaines d'occupation. Mais malheureusement cette action ne permet pas la poursuite normale des activités du groupe dans la ville de Kénitra. En effet, les mêmes personnes évacuées continuent de bloquer, de l'extérieur, les accès aux usines et menacer les employés et les partenaires des filiales alors qu'ils n'ont plus de lien de travail avec celles-ci.

Les dirigeants et le personnel sont constamment menacés et empêchés de rejoindre leurs postes de travail. Plusieurs d'entre eux ont déjà fait l'objet de séquestrations, d'agressions et leur sécurité est loin d'être assurée.

Dans ces conditions ils ne peuvent plus exercer librement les mandats de gestion qu'ils détiennent légalement de leur Conseils d'Administrations respectifs. Pour toutes ces raisons, le management est persuadé que la poursuite des activités dans ce site est devenue pratiquement impossible sans l'intervention soutenue des Autorités compétentes pour faire appliquer la loi et assurer la liberté du travail et la sécurité des biens et du personnel.

Ensuite, le Conseil a écouté les juristes du groupe qui ont présenté l'état d'avancement des différentes procédures engagées, des plaintes déposées à l'encontre des auteurs d'agressions et actes de vandalisme. Ces plaintes n'ont pas été suivies d'effet pour le moment et les auteurs n'ont jamais été interpellés ou inquiétés.

Le Conseil d'Administration préconise aux instances décisionnelles des filiales d'étudier, dès à présent, les possibilités de préserver les investissements du groupe par une éventuelle délocalisation ou, le cas échéant, l'abandon des activités des différentes sociétés du groupe installées dans le site de Kénitra. A la date du présent communiqué, tous les accès sont toujours bloqués sous le regard des Autorités.

Dans le cadre de ses obligations de communication envers son actionnariat public et ses différents partenaires, le Conseil d'Administration communiquera sur l'impact de cette situation, au niveau de l'activité et des résultats du groupe, dès que tous les éléments s'y rapportant seront réunis.

Le Conseil d'Administration